



**Assemblée générale annuelle**  
**Ordre professionnel des criminologues du Québec**  
*Tenue le jeudi 14 octobre 2021*  
*En mode virtuel*

**Procès-verbal**

**PRÉSENCES** : 71 membres de l'OPCQ ont assisté en tout ou en partie à l'assemblée.

M<sup>me</sup> Isabelle Dupont fait la prise de notes.

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

L'assemblée générale annuelle est ouverte à 16 h 00.

La nomination de M<sup>me</sup> Josée Rioux comme présidente de l'assemblée générale annuelle 2021 est proposée par M. Denis Baraby et secondée par M. Jean-Philippe Geoffroy.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** de nommer M<sup>me</sup> Josée Rioux présidente de l'assemblée générale annuelle 2021 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

**2.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté par la présidente de l'assemblée.

**3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 14 octobre 2021 est proposée par M<sup>me</sup> Jackie Huet et secondée par M<sup>me</sup> Isabelle Rouleau-Danis.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 14 octobre 2021.

**4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2020**

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 2020 est proposée par M. Patrick Michaud et secondée par M<sup>me</sup> Jasmine Forget-Renaud.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 2020.



## **5.0 REMISE DU PRIX MÉRITE DU CIQ 2021 DE L'OPCQ**

Le prix Mérite du CIQ 2021 de l'OPCQ est décerné à un professionnel pour ses réalisations et sa contribution significative au développement et au rayonnement de la profession et de l'Ordre.

C'est avec plaisir que M. Marc Beaudoin, directeur général du CIQ remet le prix Mérite du CIQ 2021. La lauréate 2021 s'est démarquée par son implication à l'OPCQ et elle est à l'origine de la création de l'Ordre.

Le Conseil interprofessionnel du Québec sur recommandation de l'Ordre est donc heureux de remettre le prix Mérite du CIQ à M<sup>me</sup> Michèle Goyette, présidente sortante de l'OPCQ.

M<sup>me</sup> Michèle Goyette se dit très honorée de recevoir cette prestigieuse reconnaissance de la part de son ordre professionnel et remercie chaleureusement toutes les personnes avec lesquelles elle a eu la chance de travailler.

## **6.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE, M<sup>me</sup> Josée Rioux**

M<sup>me</sup> Josée Rioux, présidente de l'OPCQ depuis le mois de juin 2021, précise que l'ensemble des réalisations de l'OPCQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 se trouve dans notre rapport annuel. Les membres peuvent d'ailleurs le consulter sur le site de l'Ordre. M<sup>me</sup> Rioux fait part des grandes orientations du plan stratégique 2020-2023 afin de mettre de l'avant la vision d'avenir de l'OPCQ.

M<sup>me</sup> Rioux explique brièvement la composition des membres du conseil d'administration au 31 mars 2021.

## **7.0 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE, M<sup>me</sup> GENEVIÈVE LEFEBVRE**

M<sup>me</sup> Lefebvre présente le rapport de la directrice générale et secrétaire pour l'année 2020-2021. Elle remercie l'équipe de la permanence, les inspecteurs, le personnel du bureau du syndic ainsi que toutes les personnes œuvrant sur les différents comités de l'Ordre.

L'année 2020-2021 aura été une année pas comme les autres, dans un contexte d'incertitudes, où notre principal défi était de se créer de nouveaux repères, d'accepter de nouvelles normes et de réfléchir ensemble afin de trouver le juste et le raisonnable dans l'ensemble de nos décisions et de nos actions.

M<sup>me</sup> Lefebvre revient sur le début marquant de l'année, avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020, la fermeture du bureau de la permanence et la poursuite des activités de l'OPCQ en mode virtuel. Elle mentionne également les actions qui ont dû être mises de l'avant afin de faire face à cette situation.

Le bilan de l'année comprend la présentation de l'Ordre en chiffres, le plan d'action 2020-2021, les principales réalisations et publications, les embauches et la mise en place d'un groupe de soutien par et pour les criminologues. Un bilan fort intéressant qui met de l'avant le travail



effectué notamment en lien avec la formation continue, la création de nouveaux comités, le développement de nouveaux partenariats, la réglementation, mais aussi la bonification du guide explicatif du PL-21.

En terminant, M<sup>me</sup> Lefebvre mentionne que l'Ordre est à la recherche de membres désirant s'impliquer au sein des différents comités de l'Ordre.

## **8.0 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2020-2021**

M. Richard Talbot fait la présentation des états financiers.

## **9.0 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Dans le cadre de la nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2021-2022, M<sup>me</sup> Lefebvre mentionne que l'Ordre a effectué un appel d'offres auprès de plusieurs firmes comptables. Le comité des finances et d'audit a analysé les offres reçues et a recommandé au conseil d'administration la reconduction de la firme BDO pour l'année 2021-2022. Le CA de l'Ordre recommande à son tour, à l'assemblée, de reconduire la firme BDO comme auditeur indépendant pour l'année 2021-2022.

M<sup>me</sup> Lefebvre propose le vote pour la reconduction de la firme BDO comme auditeur indépendant pour l'année 2021-2022. Les membres ont voté oui à 100%.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andrée Milot et secondé par M. Denis Baraby que les services de la firme BDO, S.E.N.C.R.L. soit reconduit comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2021-2022.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** de mandater la firme BDO, S.E.N.C.R.L. comme auditeur pour l'exercice 2021-2022 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

## **10.0 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023**

M<sup>me</sup> Lefebvre présente les prévisions budgétaires pour l'année 2022-2023.

## **11.0 COTISATION ANNUELLE 2022-2023**

### **11.01 Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la 1<sup>re</sup> consultation des membres de l'OPCQ**

M<sup>me</sup> Lefebvre déclare avoir reçu un commentaire de la part des membres à la suite de la 1<sup>re</sup> consultation des membres sur l'augmentation de la cotisation annuelle à 680\$ pour l'année 2022-2023. La personne était contre l'augmentation.

### **11.02 Projet de résolution du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Lefebvre présente la résolution du conseil d'administration adoptée le 26 août 2021.

Considérant :



- Que M<sup>me</sup> Lefebvre en tant que secrétaire de l'Ordre a consulté les membres au moins 30 jours avant l'AGA sur le montant de la cotisation 2022-2023;
- Que M<sup>me</sup> Lefebvre déclare avoir reçu un commentaire de la part des membres qui était contre l'augmentation, lors de la 1<sup>re</sup> consultation sur l'augmentation de la cotisation annuelle à 680\$ pour l'année 2022-2023.

Il est suggéré que le conseil d'administration adopte la résolution de proposer la 2e consultation des membres sur l'augmentation du montant de la cotisation annuelle à 680 \$ pour l'exercice 2022-2023.

Il est proposé par M. David Henry et secondé par M. Pier-Luc Gilbert qu'après analyse et prise en considération du commentaire de la 1<sup>re</sup> consultation sur l'augmentation du montant de la cotisation à 680 \$ pour l'année 2022-2023, le conseil d'administration maintient sa position et souhaite soumettre à l'assemblée générale annuelle des membres, la proposition d'augmenter la cotisation annuelle des membres de l'OPCQ à 680 \$ pour l'exercice 2022-2023.

#### **11.03 Nouvelle consultation des membres présents (2<sup>e</sup> consultation obligatoire)**

M<sup>me</sup> Lefebvre demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la proposition d'augmenter le montant de la cotisation annuelle 2022-2023. Aucun commentaire n'est émis par les membres présents.

#### **12.0 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

M<sup>me</sup> Lefebvre passe en revue la ventilation de la rémunération des administrateurs élus de l'OPCQ, ainsi que celle de la présidente. Cette dernière reçoit une rémunération directe et indirecte. En ce qui concerne les administrateurs, conformément au *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*, en vigueur depuis le 19 mai 2016, la rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une demi-journée (n'excédant pas 3 h 30);
- 200 \$ pour une journée (plus de 3 h 30);
- 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou par un autre moyen technologique pour un maximum de 90 \$.

#### **Proposition pour l'année 2021-2022:**

Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération des administrateurs élus.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jackie Huet et secondé par M<sup>me</sup> Martine Hugron que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération des administrateurs de l'OPCQ pour la prochaine année financière; laquelle rémunération a été fixée selon les paramètres du Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec en vigueur depuis le 19 mai 2016.



---

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** de reconduire la rémunération des administrateurs élus pour la prochaine année selon les paramètres déjà établis à l'OPCQ.

### 13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été portés à l'attention de l'Ordre lors de la période de questions :

- Si on doit payer la cotisation, pourquoi doit-on payer les formations continues?
- Est-ce que l'Ordre travaille sur une évaluation standardisée au même titre que, par exemple, l'évaluation du fonctionnement psychosocial pour les travailleurs sociaux ?
- J'aimerais savoir où en est le dossier reconnaissance du titre de criminologue dans les CIUSSS. En Mauricie-Centre-Du-Québec, nous sommes encore dans la catégorie agent de relations humaines comparativement aux travailleurs sociaux et psychoéducateurs qui peuvent porter leur titre.
- Est-ce que des approches ont été faites auprès des compagnies d'assurance afin de reconnaître la profession de criminologue qui sont en pratique privée?
- Toujours en lien avec les formations continues, est-ce obligatoire de les suivre même lorsqu'on est étudiant dans le domaine social?

M<sup>mes</sup> Lefebvre, Goyette et Rioux ont répondu aux questions des membres, qui se sont montrés satisfaits.

### 14.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M<sup>me</sup> Josée Rioux remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.

La levée de l'assemblée est proposée par M<sup>me</sup> Véronique Lejour et secondée par M<sup>me</sup> Marie-Christine Michaud.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** de levée à 17 h 50, l'assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

---

M<sup>me</sup> Josée Rioux  
Présidente  
Ordre professionnel des criminologues du  
Québec

---

M<sup>me</sup> Geneviève Lefebvre  
Directrice générale et secrétaire  
Ordre professionnel des criminologues du  
Québec